

RÉFORME DES RETRAITES TOUS PERDANTS !



frederick

PRINCIPE ET OBJECTIFS DE LA RÉFORME

« Un euro cotisé doit donner lieu aux mêmes droits quel que soit le moment où il a été versé, quel que soit le statut de celui qui a cotisé »

Programme présidentiel d'E. Macron

Un système « plus juste, unique et transparent » nous est promis...

Qu'en est-il exactement ?



AUJOURD'HUI

Traitement
indiciaire
brut de
référence

Taux de
pension
75%

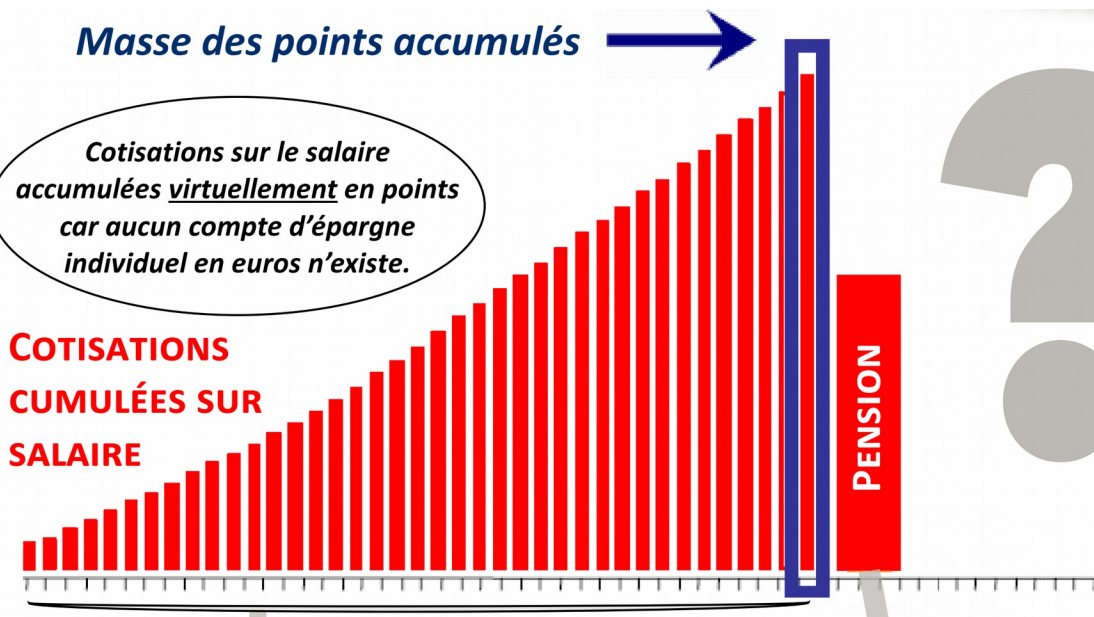
Les pensions des fonctionnaires sont des « salaires continués » payés sur le budget de l'État car aucune caisse de retraite n'existe pour la FPE. Ces garanties statutaires et financières pour les fonctionnaires, définies dans le Code des pensions seraient définitivement supprimées avec la réforme Macron : un arbitrage politique pour insécuriser chaque fonctionnaire et favoriser la logique d'assurance individuelle.

DEMAIN

Masse des points accumulés →

Cotisations sur le salaire
accumulées virtuellement en points
car aucun compte d'épargne
individuel en euros n'existe.

COTISATIONS
CUMULÉES SUR
SALAIRE



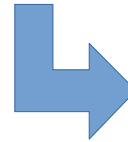
✓ Demain, ce serait l'ensemble de la carrière qui serait pris en compte et non plus les 6 derniers mois (ou les 25 meilleures années dans le privé).

CALCUL DANS UN SYSTEME PAR POINTS

$$\text{Somme des points sur toute la carrière} \times \text{la valeur du point retraite révisée chaque année} = \text{Montant de la pension}$$



Les cotisations mensuelles, en euros, seront transformées en points, selon une **valeur d'achat** **fixée pour le moment à 10 euros.**



La pension sera déterminée au moment de la retraite selon une **valeur de liquidation, fixée pour le moment à 0,55 €.**

DANS QUEL OBJECTIF ?

- Les ressources consacrées aux retraites seront plafonnées à 14% du PIB comme aujourd'hui.
 - Mais on attend + 35% de retraités en 2050.
 - La variation de la valeur du point (les 0,55 €) chaque année permettra d'équilibrer automatiquement le système.
 - Les pensions vont donc baisser sauf à prendre des assurances individuelles et privées.
- ✓ Les points ne sont donc en aucun cas des « *droits acquis* » qui garantissent une pension.



EN PLUS DU SYSTÈME PAR POINTS, UNE NOUVELLE DÉCOTE SERAIT CRÉÉE !

- soit en fonction de la durée de cotisation (système déjà existant)
- soit en fonction de l'âge (âge pivot)

Si ce dernier est le nouveau venu dans les débats, le principe reste le même : sous une certaine durée de cotisation (43 ans) ou un certain âge (64 ans ?), une décote serait appliquée.

Même si l'âge légal d'ouverture des droits resterait à 62 ans, ces deux systèmes de décote posent le dilemme suivant :

partir à un âge décent avec une pension (très) diminuée

OU

travailler jusqu'à un âge (très) avancé pour bénéficier (peut-être !) du taux plein

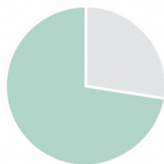
Trois ans de plus pour... la même pension ?



Mathieu
né en 1961
employé dans
une entreprise privée
système actuel

- commence à 22 ans
- carrière continue
(ni chômage, ni temps partiel)
- retraite à 64 ans

Sa pension représente
73 %
de son dernier salaire



son fils **Mathias**
né en 1990
employé dans
la même entreprise
système Macron

- commence à 22 ans
- carrière continue
(ni chômage, ni temps partiel)
- retraite à 64 ans

Sa pension représentera
56 %
de son dernier salaire



Source: collectif @nosretraites – Crédit icones : Freepik

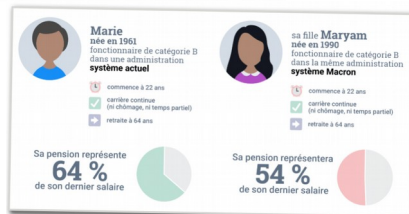
Mathieu (cadre A du privé dans une situation comparable à nos qualifications) partira à la retraite à 64 ans (42 ans de carrière) avec 73% de son dernier salaire.

Pour Mathias, seul un départ à 67 ans (45 ans de carrière) lui assurera un taux comparable à celui de Mathieu. Un départ à 65 ans lui assurera seulement 61% de son dernier salaire.

Source: collectif @nosretraites



D'autres exemples à
découvrir sur
reformedesretraites.fr



SNES-FSU Besançon – Retraite Macron : Tous perdants !

LES FEMMES : LES GRANDES PERDANTES !

- ⇒ **Si on diminue les droits à réversion** : aujourd'hui, 40 % d'écart sur les pensions entre les hommes et les femmes. Cet écart tombe à 24% avec la pension de réversion.
- ⇒ **Si on prend en compte l'ensemble de la carrière et non plus les 6 derniers mois** : les femmes ont les carrières les plus hachées...
- ⇒ **Si on diminue les droits familiaux** qui aujourd'hui compensent déjà mal les inégalités de carrière
- ⇒ **Si on prend davantage en compte les primes dans la Fonction publique** : les femmes = celles qui en perçoivent le moins.

POURQUOI REFORMER ?

L'équilibre d'un système de retraite par répartition est mis à mal si :

- le taux de remplacement augmente (hausse des pensions ou baisse du salaire des cotisants)
- le ratio de dépendance augmente (hausse du nombre de retraités, baisse du nombre de cotisants)

Pour assurer le financement de nos retraites, le gouvernement a donc choisi un système permettant :

une diminution des pensions et un allongement des carrières

POURTANT, DES ALTERNATIVES EXISTENT POUR LE FINANCEMENT !

- Hausse des cotisations part employeur et/ou part salariale
- Élargissement de l'assiette des cotisations aux revenus financiers
- Une politique favorable à l'emploi = augmentation du nombre de cotisants
- Une augmentation des salaires = hausse de cotisations

↙ Ce sont des choix de société, des choix politiques !



LA FSU REVENDIQUE UN SYSTÈME À PRESTATIONS DÉFINIES !



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

- ✓ 60 ans sans décote ni surcote
- ✓ 75% du traitement des 6 derniers mois
- ✓ 37,5 annuités
- ✓ Le retour des droits familiaux
- ✓ La prise en compte des années d'étude
- ✓ Des fins de carrière aménagées et une réflexion sur la gestion des âges



LE DÉCLASSEMENT SALARIAL : UNE RÉALITÉ POUR NOUS !

- ⇒ **En 1980, un professeur certifié débutait avec un salaire égal à 2 SMIC, il ne débute qu'à 1,25 SMIC aujourd'hui**
- ⇒ **Le salaire d'un professeur certifié avec 10 ans d'ancienneté n'atteint pas 2000 € net mensuel**
- ⇒ **En 20 ans, les professeurs ont perdu l'équivalent de 2 mois de salaire par an.**
- ⇒ **Aujourd'hui, les professeurs en début de carrière sont éligibles à la prime d'activité, mesure qui relève des dispositifs de lutte contre la pauvreté, preuve de l'indigence des salaires.**
- ⇒ **Depuis plus de 10 ans dans le second degré, les concours ne font pas le plein : le métier n'attire plus et la question salariale en est une explication centrale.**

LES ENSEIGNANTS SERAIENT LES GRANDS PERDANTS DE CETTE RÉFORME DES RETRAITES

Pour la profession, le SNES-FSU revendique :

- **Accélération des débuts de carrière** : *débuter la carrière à l'actuel 4^e échelon* ;
- **Aménagement des fins de carrières** *avec allègement du temps de service* ;
- **Accès à la classe exceptionnelle pour tous avant départ en retraite.**

Et dans l'immédiat :

- **Doublement de l'ISOE** pour tous ainsi que celui de **l'indemnité forfaitaire des CPE** et **l'alignement de son montant** pour les professeurs documentalistes et PsyEN.
- **Une véritable prime d'installation** à l'entrée dans nos métiers.
- **Et la revalorisation du point d'indice** avec un plan de rattrapage des pertes de pouvoir d'achat subies ces dernières années.



Travailler plus
longtemps pour
gagner moins que
dans l'actuel système ?

**C'est
NON !**

**Retraites : combattre
un projet dangereux**



**TOUS EN GRÈVE LE 5 DÉCEMBRE
POUR NOS RETRAITES**

